Bracelets anti-moustiques
DIFFUSEO F2

Couleur :

Répulsif anti moustiques, non classé comme "mélange dangereux" selon la réglementation de la Communauté Européenne.

MODE D'EMPLOI :

Placer le bracelet anti-moustiques au poignet ou/et à la cheville. Positionnement réglable.

Dans les zones infectées à risque, il est recommandé de porter 2 bracelets anti moustiques (poignets et/ou chevilles opposées).

Ne pas plonger les bracelets anti-moustiques dans l'eau.

Replacer le bracelet dans son emballage d'origine entre deux utilisations.

Pour maintenir l'efficacité, remplacer les bracelets toutes les 3 semaines à 4 semaines.

Action immédiate.

AVERTISSEMENTS :

Dans les zones à risques, le port des bracelets anti moustiques ne dispense pas de suivre les recommandations des autorités sanitaires.

Ne pas utiliser chez les enfants de moins de 36 moins, chez qui le risque de succion est élevé. A défaut, le bracelet peut se fixer au montant du lit, sur la poussette, le porte-bébé, etc. mais toujours le conserver hors de portée de l'enfant.

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Contacter le centre antipoison le plus proche.

COMPOSITION:	DEET (CAS n° 134-62-3)	11 % m/m
	IR3535 (CAS n° 52304-36-6)	3 % m/m

Poids d'un bracelet : 9 g

Conditions de stockage: Stocker dans un endroit frais et bien ventilé, à l'abri du rayonnement solaire direct et à l'écart de la chaleur

Elimination : Eliminer les produits conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination des déchets, par exemple par apport en déchèterie. Non recyclable. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau. Pour les professionnels, l'élimination se fera sous l'entière responsabilité du détenteur de ces déchets.